

A photograph of two female chefs in a kitchen. They are wearing white chef hats and white long-sleeved shirts with dark aprons. They are looking down, focused on their work. The background shows kitchen equipment and a window.

Hôtellerie et restauration

Décompte horaire 2023

Gardez le contrôle sur votre temps de travail !

Ensemble, nous sommes plus forts : Unia est votre syndicat

Formation continue : saisissez votre chance

CCNT : nous exigeons des améliorations

Nouveaux salaires minimums 2023 : compensation du renchérissement

UNIA

Unia : un syndicat fort

Cher-e-s collègues de l'hôtellerie-restauration

Notre branche est confrontée à de grands défis : il est urgent d'améliorer les conditions de travail. Le renchérissement rend nécessaire une adaptation des salaires. Et la pénurie de personnel complique la vie des employé-e-s et des entreprises.

Il est d'autant plus important que nous ayons obtenu la compensation du renchérissement pour tous les salaires minimums dans les négociations salariales ! Grâce à ce premier pas important, il y a au moins 3% de salaire en plus. Vous trouvez plus d'informations sur les salaires minimums actuels à la fin de cette brochure.

Apprenez-en davantage sur la CCNT et les conditions de travail dans l'hôtellerie-restauration sur **www.unia.ch/hotellerie-restauration**.

Ce calendrier du temps de travail est un instrument important qui vous permet d'enregistrer votre temps de travail. Gardez le contrôle pour que chaque heure de travail soit payée!

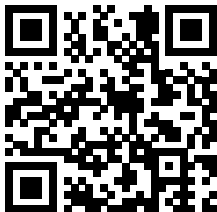
Renchérissement, salaires minimums, pétition

La compensation du renchérissement a été obtenue, d'autres améliorations sont nécessaires

Lors des négociations salariales avec les associations patronales, Unia a obtenu cette année une adaptation de tous les salaires minimums au renchérissement. Il y a des hausses de salaire supplémentaires selon la catégorie salariale (cf. p. 23).

Cependant, d'autres améliorations des conditions de travail sont nécessaires. Les salarié-e-s de l'hôtellerie-restauration l'ont clairement fait savoir dans le Manifeste « Nous voulons une vie digne! ». Ils et elles décrivent les problèmes de la branche : salaires trop bas, possibilités de planification insuffisantes, travail sur appel, manque de transparence sur le versement des pourboires, harcèlement, etc.

Le Manifeste contient onze revendications visant à améliorer les conditions de travail. Soutenez ces revendications avec votre signature : **www.unia.ch/restauration2023**



Formation continue

Formation continue gratuite : saisissez votre chance

Les syndicats et les employeurs encouragent la formation continue. Participez dès maintenant à des cours gratuits et élargissez vos connaissances. Toutes les offres sur **www.formation-incluse.ch**.

Progresso

Si vous n'avez aucune formation dans le secteur de l'accueil, participez à un cours Progresso ! Ce cours de 5 semaines permet d'améliorer la confiance dans vos gestes, d'obtenir davantage de responsabilités et donne droit à un salaire plus élevé que le minimum. Si vous êtes membre d'Unia et que votre entreprise est soumise à une convention collective de travail (ce qui est le cas pour toute la branche de l'hôtellerie-restauration), vous bénéficiez gratuitement du cours et vous êtes entièrement rémunéré durant cette période.

Intéressé-e ? Trouvez maintenant le cours qui vous convient !

Sur le site **www.mon-progresso.ch**, vous trouvez un aperçu de tous les cours proposés actuellement. Inscrivez-vous maintenant à la formation continue qui vous convient. Pour plus d'informations, adressez-vous à votre secrétariat Unia.



PROGRESSO
mon-progresso.ch

Scanner le QR Code et s'inscrire:



CCNT: des conditions de travail sûres et décentes

La convention collective nationale de travail (CCNT) apporte de nombreux avantages aux employé-e-s de l'hôtellerie-restauration suisse (p.ex. salaires minimums, 13^e salaire, 5 semaines de vacances). Le tableau «Avantages de la CCNT de l'hôtellerie-restauration: comparaison avec la loi» figurant aux pages suivantes vous donne un aperçu.

L'actuelle CCNT étant valable jusqu'à fin 2023, Unia exige des améliorations significatives pour les employé-e-s lors des négociations pour une nouvelle convention (voir la pétition sur www.unia.ch/restauration2023).

Aperçu des principales revendications:

- Amélioration des salaires et augmentation des salaires minimums
- Prise en compte de l'expérience professionnelle
- Planification du travail suffisamment tôt, pas de travail sur appel
- Droit à la déconnexion en dehors des heures de travail
- Répartition transparente et équitable des pourboires
- Des mesures contre toute forme de harcèlement
- Plus de contrôles pour garantir le respect des conditions de travail

Avantages de la CCNT de l'hôtellerie-restauration: Comparaison avec la loi

Avantages de la CCNT de l'hôtellerie-restauration: Comparaison avec la loi

La convention collective nationale de travail (CCNT) de l'hôtellerie-restauration existe depuis 40 ans. Elle règle divers aspects des relations de travail absents de la loi (code des obligations, loi sur le travail) et introduit des améliorations par rapport aux dispositions légales en vigueur. Les entreprises sont tenues de respecter les règles de la CCNT.

Il faut se garder de sous-estimer l'importance de la CCNT pour les travailleuses-eurs et pour la branche. Elle garantit aux employé-e-s des conditions de travail décentes et prévient toute concurrence déloyale entre les entreprises.

www.ccnt.ch



	Loi	CCNT
Salaires minimums	—	De 3582.- francs pour les employés sans formation professionnelle jusqu'à 5108.- francs avec examen
13^{ème} salaire	—	13 ^{ème} salaire garanti
Compensation du renchérissement	—	Octroi de la compensation du renchérissement
Assurance maladie/accidents	Salaire versé de manière limitée	Jusqu'à 720 indemnités journalières assurées
Heures de travail	50 heures par semaine	Jusqu'à 42, 43.5 ou 45 heures par semaine selon type d'entreprise
Vacances	4 semaines	5 semaines
Jours fériés	1 jour férié rémunéré (1 ^{er} août)	6 jours fériés rémunérés
Absences	—	Jours de congé payés (3 jours en cas de mariage, 1-3 en cas de décès, etc.)
Formation/formation continue	—	Congé de formation. Soutien financier pour la formation (frais de formation et compensation du salaire)
Contrôles	—	Contrôles et sanctions contre les entreprises en cas d'infractions à la CCNT

Décompte horaire 2023 :

Gardez le contrôle sur votre temps de travail !

L'employeur est tenu d'enregistrer les heures de travail accomplies par son personnel.

Vous pouvez lui demander en tout temps des informations sur vos heures de travail et vos périodes de repos, sur votre avoir de jours fériés et votre solde de vacances. Au moins une fois par mois, votre employeur doit vous communiquer par écrit votre solde d'heures supplémentaires et vous faire signer le décompte des heures effectuées.

Grâce à la CCNT, la saisie du temps de travail est devenue obligatoire. Or, certains établissements continuent à ne pas enregistrer (correctement) le temps de travail. Il en découle que les heures supplémentaires ne sont pas toutes payées ou compensées, d'où l'importance d'inscrire vous-même tous les jours votre temps de travail. Vous pourrez ainsi contrôler si le décompte que votre employeur vous présente est correct, et mettre toutes les chances de votre côté si vous deviez réclamer des heures qui n'auraient pas été rémunérées.

Utilisez ce calendrier et notez-y chaque jour vos heures de travail !

Janvier 2023

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
Total des heures						

Mars 2023

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						

Total des heures

Avril 2023

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
Total des heures						

Mai 2023

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						

Total des heures

Jun 2023

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
Total des heures						

Juillet 2023

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
Total des heures						

Août 2023

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						

Total des heures

Septembre 2023

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
Total des heures						

Octobre 2023

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						

Total des heures

Novembre 2023

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
Total des heures						

Décembre 2023

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
Total des heures						

Etre membre d'Unia, c'est payant

Unia est LE syndicat de l'hôtellerie-restauration. Avec près de 13 000 membres, il est bien implanté dans la branche. Unia a réussi à obtenir beaucoup d'améliorations pour les employé-e-s de l'hôtellerie-restauration. En plus du remboursement de la cotisation professionnelle, les membres d'Unia bénéficient de nombreux avantages comme un conseil juridique et des possibilités de formation continue. Pour l'exécution de la CCNT, 89 francs par an sont déduits directement du salaire. Les membres d'Unia se font rembourser annuellement 96 francs. Une raison supplémentaire d'être membre d'Unia

Faites le pas, rejoignez-nous ! Ensemble, nous sommes plus forts !

- J'aimerais des informations sur la CCNT de l'hôtellerie-restauration.
- Je m'intéresse à Unia et à ses offres. Merci de m'envoyer les documents nécessaires
- Je distribue volontiers ce décompte-horaire.
Je commande _____ exemplaires supplémentaires

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

NPA/Localité _____

Tél. _____

Courriel _____



Remplir, découper et poster, non affranchi, dans la boîte aux lettres la plus proche.

GAS/ECR/ICR



nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare

50201603
000003

DIE POST 

B



Ensemble, nous obtenons davantage.

Devenez membre d'Unia, le syndicat influent de l'hôtellerie-restauration.

Pour plus d'informations :

T +41 31 350 24 16

tertiaire@unia.ch

www.unia.ch/hotellerie-restauration

Unia Secrétariat central

Secteur tertiaire

Weltpoststrasse 20

Case postale

CH-3000 Berne 16

Salaires minimums

La convention collective nationale de travail de l'hôtellerie-restauration (CCNT) garantit un salaire minimum basé sur la formation.

Le tableau ci-dessous indique les salaires minimums en vigueur dans l'hôtellerie-restauration dès janvier 2023.

Catégorie salariale	Salaire min. par mois	Salaire min. par heure*
Sans formation professionnelle *	Fr. 3582.–	Fr. 19.68
Avec cours Progresso (5 semaines) **	Fr. 3803.–	Fr. 20.90
Avec attestation fédérale (2 ans)	Fr. 3927.–	Fr. 21.58
Avec formation professionnelle (3 ans)	Fr. 4369.–	Fr. 24.01
Avec formation professionnelle et 6 jours de formation continue spécifique à la profession	Fr. 4473.–	Fr. 24.58
Avec examen professionnel	Fr. 5108.–	Fr. 28.07

* Sur la base d'une semaine de 42h, hors supp. pour vacances (10,65%), jours fériés (2,27%) et 13^e mois de salaire (8,33%).

** En cas de nouvelle embauche ou de changement d'établissement, une déduction de 8% est possible sur une période d'introduction limitée. Les salaires ne peuvent pourtant pas être inférieurs aux minimums légaux cantonaux (GE, NE).

Salaires minimums cantonaux à Genève et Neuchâtel

Des salaires minimums légaux s'appliquent dans les cantons de Genève et Neuchâtel. Ils priment sur les dispositions de la CCNT et ne peuvent pas être inférieurs. A partir de janvier 2023, les salaires minimums s'élèvent à 24 francs de l'heure à Genève et à 20,77 francs à Neuchâtel.

**Salaires en progression,
grâce à la**

CCNT



Unia ça vaut la peine !

Une bonne convention collective ne tombe pas du ciel. Pour faire aboutir ce processus, il faut un syndicat influent! Près de 13 000 personnes travaillant dans l'hôtellerie-restauration ont rejoint Unia. Ensemble, nous obtiendrons encore davantage.

**N'hésitez plus à adhérer. Ensemble,
nous serons plus forts.**

www.unia.ch/hotellerie-restauration

Unia Secrétariat central

Secteur tertiaire

Weltpoststrasse 20

Case postale

CH-3000 Berne 16

T +41 31 350 24 16

info@unia.ch

Unia près de chez vous :

